

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°102 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD-CADRE ET DE L'ACCORD DE
MANDAT SIGNES LE 16 MARS 2024 ENTRE LE
BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE
DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET DE
REHABILITATION DES ROUTES BOBO-
BANFORA-FRONTIERE DE LA COTE
D'IVOIRE ET BANFORA-ORODARA (PRéBBO)**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Mariam SIDIBE, rapporteur.

Août 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 29 août de 12 heures 15 minutes à 12 heures 33 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord-cadre et de l'Accord de mandat signés le 16 mars 2024 entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du Projet de réhabilitation des routes Bobo-Banfora-Frontière de la Côte d'Ivoire et Banfora-Orodara (PRéBBO).

Au préalable, la Commission du développement durable (CDD), saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation, le mardi 06 août 2024, de 09 heures 05 minutes à 10 heures 20 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, par le député Mariam SIDIBE, désignée rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Adama Luc SORGHO, Ministre des Infrastructures. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- contexte et justification du projet,
- objectifs de développement et description du projet,
- montant total et conditions du financement de la BID.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- l'étude d'impact environnemental et social ;
- l'indemnisation des personnes affectées par le Projet ainsi que le plan d'action et la réinstallation des personnes touchées par le projet ;
- le coût des différentes activités prévues dans la Composante A du présent projet de loi ;
- la nature exacte des biens qui seront acquis et la liste des achats déjà effectués par la BID dans le cadre de la première phase du présent projet de loi ;
- les résultats concrets attendus du présent projet de loi ;
- le projet d'autoroute Ouagadougou-Frontière Côte d'Ivoire et le niveau d'avancement de ce projet ;
- l'indice actuel d'accessibilité rurale au Burkina Faso et le nouvel indice à l'issue de la réalisation du présent projet de loi ;
- les localités dans lesquelles seront réalisés les postes de pesage et de péage ;
- la bonne qualité de la réalisation des ouvrages dans le cadre du présent projet de loi ;
- la date de la dernière réhabilitation de la route Bobo-Niangologo-Côte d'Ivoire ;
- l'évaluation faite par le Gouvernement dans le présent projet de loi de la quantité des marchandises transportées sur ce tronçon par an ;
- la mise en place d'un système routier d'information sur le climat, la météo et la surveillance de la qualité de l'air ;
- l'implication des Sapeurs-pompiers à la réalisation des projets routiers ;
- la largeur prévue pour les chaussées dans le cadre du présent projet de loi.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), fait par le député rapporteur, et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- d'assurer la disponibilité des services de transport et la connectivité des zones agro-sylvo-pastorales ;
- de faciliter la mobilité inter-régionale ;
- d'assurer la sécurité et la sûreté des échanges commerciaux et industriels rentables.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, elle recommande au Gouvernement une attention plus accrue en ce qui concerne la qualité des ouvrages dans la mise en œuvre et le suivi des travaux au profit des populations.

Ouagadougou, le 29 août 2024

Le Vice-président



Kanibè TUINA

Le Rapporteur



Mariam SIDIBE

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	TUINA Kanibè	PDCE	Vice-président
2.	SIDIBE Mariam	PP	1 ^{ère} Secrétaire
3.	HIEN Diédon Alain	OSC	2 ^e Secrétaire
4.	KABRE Aboubacar	PDCE	Membre
5.	KABRE Kalifa	FVR	Membre
6.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE	Membre
7.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	FDS	Membre
8.	BONZI Nonyeza	FVR	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION	QUALITE
1.	KONE Moussa	OSC	Raison de famille	Président
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR	Absent	Membre
3.	ZONGO Sayouba	PDCE	En mission	Membre
4.	NIGNAN Dida	FDS	Absent	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR	Membre
2.	NIGNAN Dida	FDS	Membre